



COMMUNE DE HOBSCHIED

Heures d'ouverture bureau communal

Lundi:

de 8.00 à 12.00 et 13.00 à 19.00 h

Mardi, Jeudi et Vendredi:

de 8.00 à 12.00 et 13.00 à 17.00 h

Mercredi:

de 8.00 à 12.00 h, après-midi fermé

Hobscheid, petit bureau près du bureau de Poste, ouvert tous les mercredis de 10.30 à 12.00 h

Öffnungszeiten Gemeinde

Montag:

von 8.00-12.00 und 13.00-19.00 Uhr

Dienstag, Donnerstag und Freitag:

von 8.00-12.00 und 13.00-17.00 Uhr

Mittwoch:

von 8.00-12.00 Uhr,
nachmittags geschlossen

Hobscheid, kleiner Gemeindesaal
bei der Post, mittwochs
von 10.30-12.00 Uhr geöffnet

Tél.: 39 01 33 - 1

Fax: 39 01 33 - 229

Adresse:

28, rue de l'École
L-8466 Eischen

Email:

commune@hobscheid.lu

Internet:

www.hobscheid.lu

Permanence:

du Service Technique en dehors
des heures d'ouverture normales:

Bereitschaftsdienst

des technischen Dienstes
außerhalb der normalen
Öffnungszeiten:

39 01 33 - 233

24h sur 24 / 7 jours sur 7

BULLETIN SCOLAIRE

Septembre 2016



Dans ce bulletin scolaire

Obligation scolaire	Page 3
L'éducation précoce	Page 3
L'éducation préscolaire	Page 4
L'enseignement primaire	Page 5
Effectif total (tout l'enseignement)	Page 6
Généralités (pour tous les cycles)	Page 7
Quelques règles à observer	Page 8
La charte scolaire	Page 10
Congés et vacances scolaires 2016/2017	Page 12
Photos des classes 2015/2016	Page 13
Fête scolaire 13 juillet 2016	Page 20
Activités scolaires 2016	Page 22
Répartition des classes 2016/2017	Page 24
L'organisation de l'école	Page 29
La Maison Relais	Page 32
Consignes de la Police pour la rentrée	Page 36
L'annuaire scolaire	Page 39
Transport scolaire	Page 40

Obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le premier septembre doit fréquenter l'école dans la commune de sa résidence, à moins qu'il soit inscrit dans une autre école communale, dans une école de l'Etat, dans une école européenne, dans une école privée, dans une école à l'étranger ou qu'il reçoive un enseignement à domicile.

En cas de fréquentation d'une école autre que celle de la commune de résidence, un certificat d'inscription établi par l'école fréquentée est à transmettre à la commune de résidence avant le 1^{er} octobre.

L'obligation scolaire s'étend sur 12 années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école et participe aux cours et activités scolaires.

L'éducation précoce

L'éducation précoce fait partie du cycle 1 et est le point d'entrée non-obligatoire de votre enfant dans l'enseignement fondamental.

Dès que l'enfant a atteint les 3 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours, il peut être inscrit au précoce.

L'inscription à l'éducation précoce n'est **pas obligatoire**.

La **rentrée des classes** est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le jeudi, 15 septembre 2016.

Dans la commune de Hobscheid, les parents ont également la possibilité d'inscrire leur enfant à partir du deuxième ou troisième trimestre de l'année scolaire en cours, toujours sous condition que l'enfant ait atteint l'âge de 3 ans au début du trimestre respectif.

Conditions d'âge pour la rentrée au précoce

Trimestre	Date rentrée	Date naissance de l'enfant
1 ^{er} trimestre	15 septembre 2016	1 ^{er} septembre 2012 - 31 août 2013
2 ^e trimestre	9 janvier 2017	1 ^{er} septembre 2013 - 8 janvier 2014
3 ^e trimestre	24 avril 2017	9 janvier 2014 - 23 avril 2014

• HORAIRE ET ACCUEIL DES ENFANTS

L'horaire pour les classes d'éducation précoce est du lundi au vendredi de 8.00 à 11.45 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 14.00 à 15.55 heures.

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse préconise de prévoir un minimum de quatre plages par semaine et par enfant lors de l'inscription à l'enseignement précoce. En fonction des inscriptions, l'administration communale se réserve le droit de limiter, le cas échéant, les admissions notamment pour les plages, en cas de dépassement des effectifs maxima par classe (enfants entrant au précoce au 2^e et 3^e trimestre).

Possibilités d'inscription (4 plages minimum)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)					

Remarque:

Les enfants peuvent profiter pendant l'heure de midi du service d'accueil Maison Relais. Une prise en charge des enfants de 7.00 à 8.00 heures et les après-midis jusqu'à 19.00 heures est assurée par la Maison Relais.

L'expérience acquise par le personnel enseignant au cours des années précédentes a montré que l'admission d'enfants au troisième trimestre n'est pas nécessairement idéale, ni pour l'enfant, ni pour le groupe fonctionnant alors déjà depuis 2 trimestres. Ce d'autant plus que le troisième trimestre s'avère être, en raison de plusieurs jours fériés, particulièrement court. A la rentrée suivante, l'enfant concerné devra intégrer une nouvelle classe précoce avec d'autres enfants.

Les parents devront donc juger de cas en cas de l'opportunité d'inscrire leur enfant pour le dernier trimestre.

Compte tenu de l'effectif de classe, l'administration communale se réserve le droit de limiter les admissions, notamment pour le troisième trimestre.

A noter que le transport scolaire est également assuré pour les enfants des classes de l'éducation précoce.

• **RÉPARTITION DES CLASSES DE L'ÉDUCATION PRÉCOCE**

Pour l'année scolaire 2016/2017, il y aura deux classes d'éducation précoce avec les titulaires suivants:

Effectifs des classes du précoce 2016/2017				
Titulaire	Educatrice	Nbre enf. 1 ^{er} trm.	Nbre enf. 2 ^{me} trm.	Nbre enf. 3 ^{me} trm.
Nadine STRASSER	Martine WELTER	15	à définir	à définir
Sylvie WAGNER	Danielle KOEPP-KIEFFER	14	à définir	à définir
Total:		29	6	2

Les formulaires d'inscription pour l'éducation précoce sont disponibles au guichet de l'administration communale à Eischen ou téléchargeables sur www.hobscheid.lu.

L'éducation préscolaire (cycles 1.1 et 1.2)

L'éducation préscolaire comprend 2 années d'études. La fréquentation de l'éducation préscolaire est **obligatoire**. Les enfants âgés de 4 ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire seront donc inscrits d'office dans la première année préscolaire (cycle 1.1).

La **rentrée des classes** est également le jeudi, 15 septembre 2016.

• **HORAIRE ET ACCUEIL DES ÉLÈVES**

L'horaire pour les classes de l'éducation préscolaire est du lundi au vendredi de 8.00 à 11.45 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 14.00 à 15.55 heures.

• **RÉPARTITION DES CLASSES DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE**

L'éducation préscolaire fonctionne avec cinq classes avec les titulaires suivants:

Effectifs des classes du préscolaire 2016/2017	
Titulaire	Nombre d'enfants
Carole FREYMANN	13
Béatrice MULLER	13
Tania MULLER	13
Michèle OBERTIN	13
Nathalie THILLMANY	13
Total:	65



École précoce et préscolaire Hobscheid
 2B, rue Hënneschtgaass
 L-8373 Hobscheid
 Tél.: 39 01 33 451 (précoce)
 Tél.: 39 01 33 450 (préscolaire)

L'enseignement primaire (cycles 2-4)

Tout enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire doit **obligatoirement** suivre l'enseignement primaire qui comprend 6 années d'études réparties sur 3 cycles d'études.

La **rentrée des classes** est le jeudi, 15 septembre 2016.

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à disposition des élèves par la commune.

- **HORAIRE DES CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

L'horaire pour les classes du primaire est du lundi au vendredi de 7.55 à 12.00 heures et les lundis, mercredis et vendredis de 13.55 à 15.45 heures.

Le personnel enseignant est présent 10 minutes avant le commencement des cours, respectivement après les cours, pour assurer une surveillance dans la cour de récréation.

- **RÉPARTITION DES CLASSES**

Pour l'année scolaire 2016/2017, l'enseignement primaire comprend 14 classes réparties comme suit:

Répartition des classes primaires			
Année	Titulaire	<i>ancienne classe en 2015/2016</i>	Nombre d'enfants
Cycle 2.1	Mike STEICHEN		17
Cycle 2.1	Christine STEINMETZ		15
Cycle 2.2	Anne IRRTHUM	<i>Anne IRRTHUM</i>	14
Cycle 2.2	Manon WEIS-MANDERSCHEIT	<i>Manon WEIS-MANDERSCHEIT</i>	16
Cycle 2.2	Steve PETER	<i>Steve PETER</i>	15
Cycle 3.1	Marie-Anne ENSCH	<i>Mike STEICHEN</i>	14
Cycle 3.1	Henri BERTEMES	<i>Christine STEINMETZ</i>	13
Cycle 3.2	Laurent PERRARD	<i>Laurent PERRARD</i>	17
Cycle 3.2	Cécile REIMINGER	<i>Cécile REIMINGER</i>	16
Cycle 3.2	Alphonse SIMON	<i>Alphonse SIMON</i>	18
Cycle 4.1	Corinne SPODEN	<i>Henri BERTEMES / Joelle NENNIG</i>	12
Cycle 4.1	Annette THEIS-WAGNER	<i>Marie-Anne ENSCH</i>	13
Cycle 4.2	Billie SCHARTZ	<i>Billie SCHARTZ</i>	17
Cycle 4.2	André BOSSELER	<i>Lis GODELET</i>	17
Total:			214

Effectif total (tout l'enseignement)

Classe:	Nombre d'enfants:
Précoce	37
Précolaire	65
Primaire	214
Total:	316

École primaire «Vir Wëller» Eischen
19, rue de Hobscheid
L-8473 Eischen
Tél.: 39 01 33 400
Fax: 39 01 33 309



Généralités pour tous les cycles

• **SURVEILLANCE DES ÉCOLIERS**

Une surveillance dans la cour de récréation est assurée par les enseignants:

- 10 minutes avant et après les cours,
- pendant les récréations,
- de l'arrêt de bus vers l'école.

Le plan de surveillance est affiché dans les bâtiments scolaires respectifs.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas la Maison Relais, il est impératif que les parents (ou une personne habilitée) reprennent l'enfant au plus tard endéans le délai précité de 10 minutes après les cours. Passé ce délai, les enseignants et la commune sont déchargés de leur responsabilité.

• **COURS D'APPUI**

Les cours d'appui s'adressent aux enfants nécessitant un soutien particulier dans l'une ou l'autre branche principale. Les enfants concernés obtiennent dans ces branches un enseignement adapté à leur situation personnelle dans le but d'atteindre le niveau de leur classe respective.

Afin de garantir un maximum de transparence dans la répartition des leçons d'appui, un enfant ne pourra bénéficier de ce soutien que sur avis de la commission d'insertion régionale.

En l'année 2016/2017, une classe d'appui est assurée par Mme Nadine GUIRSCH-ROEDER. A noter que ces cours d'appui s'ajoutent aux heures d'appui pédagogique introduites par la loi scolaire de 2009 comme partie intégrante de la tâche des instituteurs.



• **INSTRUCTION RELIGIEUSE ET ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE**

Pour des raisons d'organisation, les cours d'éducation morale et sociale et les cours d'instruction religieuse se tiennent aux mêmes heures. Les élèves doivent opter pour un des deux cours. Il n'est pas possible de changer de cours pendant l'année scolaire.

Les cours d'instruction religieuse sont assurés par des chargés de cours désignés par l'archevêché du Luxembourg tandis que les cours d'éducation morale et sociale sont tenus par les autres intervenants du cycle respectif. Pour l'année scolaire 2016/2017, Mme Colette JAEGER et Mme Pia ZOLLER-PLIER assurent les leçons d'instruction religieuse.

• **AUTRES INTERVENANTS**

La tâche des titulaires de classe étant fixée en principe à 23 leçons d'enseignement direct par semaine (25 pour le cycle 1), la différence de 3 leçons par rapport aux heures de cours (26 leçons par semaine) est assurée par des enseignants qui ne sont pas titulaires d'une classe propre, respectivement par des chargés de cours. Ceux-ci assument la tenue des branches dites secondaires ainsi que certains remplacements temporaires de titulaires de classes. Pour l'année scolaire 2016/2017, ces intervenants sont:

- Manon REICHERT, Angélique SION, Maria Helena LEITE et Laurent THEIS (enseignants brevetés aux cycles 2-4),
- Stéphanie CADEIRAS (stagiaire-instituteur), Anita SCHATZ-MANNES, Vanessa WINANT (chargées de cours).

• **RÉUNION D'INFORMATION AVEC LES PARENTS**

La loi scolaire impose à l'enseignant un contact étroit moyennant des réunions d'information avec les parents de leur classe pour leur donner toutes les informations nécessaires sur les horaires, les programmes et les méthodes appliquées dans la classe, les devoirs en classe, les devoirs à domicile, le matériel dont les élèves ont besoin, la date et l'heure prévues pour les consultations des parents (voir ci-dessous).

• **CONSULTATIONS POUR PARENTS**

Les consultations pour parents ont lieu en dehors des heures de classe et doivent être demandées auprès du titulaire de classe respectif. Ces consultations permettent aux parents de discuter avec le titulaire de classe les problèmes éventuels de leurs enfants.

Quelques règles à observer

• SÉCURITÉ

- Il est rappelé aux parents qui assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants que dans l'intérêt de la sécurité de tous les enfants, ainsi que du prompt déroulement du transport scolaire, **il n'est pas permis de stationner sur les aires de bus ou de manière à bloquer les voies d'accès.**
- L'accès dans les cours d'écoles par voiture est strictement interdit. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter les élèves dans leur voiture privée. Les parents sont priés de respecter l'horaire scolaire et, au cas où cela s'avèrerait impossible, de contacter une tierce personne pour enlever l'enfant.
- La surveillance obligatoire du personnel enseignant commençant 10 minutes avant le début des cours, il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire dès ce moment sans l'autorisation préalable du surveillant.
- Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation (enseignement et structures d'accueil) est réservé aux élèves et au personnel enseignant ou encadrant. Les parents des élèves désirant parler aux titulaires de classes ou aux responsables de service voudront prendre préalablement rendez-vous.

Avis aux conducteurs! Merci de respecter ces quelques règles élémentaires afin de garantir la sécurité de vos enfants sur les parkings scolaires:

- ROULEZ AU PAS!
- NE PAS CIRCULER OU STATIONNER SUR LES ARRÊTS DE BUS POUR NE PAS ENTRAVER LE TRANSPORT SCOLAIRE!
- STATIONNEZ VOS VÉHICULES SUR DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT!
- RESPECTEZ LE SENS UNIQUE SUR LE PARKING AUPRÈS DE L'ÉCOLE A EISCHEN!
- KISS & GO EISCHEN: NE STATIONNEZ QUE QUELQUES SECONDES ET PENSEZ AINSI AUX AUTRES PARENTS ET ENFANTS! **NE DESCENDEZ PAS DE LA VOITURE SUR CES EMPLACEMENTS POUR ACCOMPAGNER, RESPECTIVEMENT POUR REPRENDRE, VOS ENFANTS A L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE!**



• TRANSPORT SCOLAIRE

- Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire de classe vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied). Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.
- Le transport scolaire est accessible à tous les enfants de l'enseignement fondamental (précoce, préscolaire et primaire). 3 lignes de bus assurent le transport des enfants aux deux sites scolaires. Les horaires des différentes lignes de bus sont reproduites au verso de la couverture de ce bulletin scolaire.
- **Les usagers du transport scolaire doivent absolument obéir aux accompagnateurs de bus et les respecter dans leurs missions en vue de garantir un transport convenable et en toute sécurité.**

Quelques règles à observer

• POLITESSE ET OBÉISSANCE

Il est rappelé que les règles de politesse sont à respecter non seulement entre les élèves mais aussi à l'égard de tous les intervenants: le personnel enseignant, le personnel de la Maison Relais tout comme le personnel d'accompagnement dans les bus scolaires.

Même dans une structure «plus relax» comme l'est la Maison Relais, les enfants doivent obéir aux responsables afin de pouvoir maintenir un service de qualité dans l'intérêt de tous les enfants.

Aussi pour des raisons de sécurité, un comportement indiscipliné ne pourra être toléré et peut au pire des cas mener jusqu'à l'exclusion des services de la restauration scolaire, du service d'accueil ou bien du transport scolaire.



• UTILISATION DE PORTABLES ET D'APPAREILS DE REPRODUCTION D'IMAGES

L'utilisation de téléphones portables, ainsi que de tout autre appareil servant à la reproduction d'images et/ou de vidéos (caméras quelconques, tablets, etc), est défendue dans l'enceinte des bâtiments scolaires et de la Maison Relais, ainsi que dans la cour de récréation et dans le bus scolaire. En cas de non respect de cette disposition, la commune se réserve le droit d'exclure temporairement les élèves en question du service d'accueil, de la restauration scolaire ou du transport scolaire.



• ABSENCES

- Lorsqu'un élève manque momentanément les cours (maladie ou autre raison), les parents doivent sans délai informer le titulaire de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Ceci est valable aussi bien pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux fréquentant les cours de l'éducation précoce ou du préscolaire.
- Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la maladie, l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille. En cas de départ en vacances, aucune dispense ne sera accordée par le personnel enseignant et ce suivant l'instruction du Ministre de l'Éducation nationale.
- Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:
 - par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée,
 - par le président du comité d'école, pour une durée dépassant une journée.
- Sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.
- Lorsque le collège échevinal constate un manque à l'obligation scolaire d'un élève, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. A défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans les huit jours à partir de la mise en demeure précitée, le collège échevinal devra en informer les instances judiciaires (Parquet Jeunesse).



Ensemble.

Personnel enseignant	Elèves
Je suis poli(e), tolérant(e) et je respecte mon prochain.	Je suis poli(e), tolérant(e) et je respecte mon prochain.
Je suis honnête et loyal(e).	Je suis honnête et loyal(e).
Je suis prêt(e) à dialoguer de manière constructive avec tous les acteurs de la vie scolaire.	Je résous mes problèmes et mes différends par le dialogue.
Je respecte et je soutiens les règles de la classe, de l'école et de la Maison Relais.	Je respecte les règles de la classe, de l'école et de la Maison Relais.
Je suis ponctuel(le).	Je suis ponctuel(le).
De par mon comportement, je donne le bon exemple à chaque élève.	
Je respecte le niveau de développement de chaque élève.	
Je suis prêt(e) à accompagner chaque élève de manière optimale dans ses apprentissages et je favorise son autonomie.	
Je crée à l'école une atmosphère motivante et je transmets à chaque élève une attitude positive face aux apprentissages.	Je suis motivé(e) et j'ai une attitude positive face aux apprentissages et à l'école.

... à l'école



Parents	Personnel de la Maison Relais
Je suis poli(e), tolérant(e) et je respecte mon prochain.	Je suis poli(e), tolérant(e) et je respecte mon prochain.
Je suis honnête et loyal(e).	Je suis honnête et loyal(e).
Je suis prêt(e) à dialoguer de manière constructive avec tous les acteurs de la vie scolaire.	Je suis prêt(e) à dialoguer de manière constructive avec tous les acteurs de la vie scolaire.
Je respecte et je soutiens les règles de la classe, de l'école et de la Maison Relais.	Je respecte et je soutiens les règles de la classe, de l'école et de la Maison Relais.
Je suis ponctuel(le) et je veille à ce que mon enfant le soit également.	Je suis ponctuel(le).
De par mon comportement, je donne le bon exemple à mon enfant.	De par mon comportement, je donne le bon exemple à chaque enfant.
Je respecte le niveau de développement de mon enfant et je l'éduque pour qu'il devienne un être sûr de lui.	Je respecte le niveau de développement de chaque enfant.
Je suis prêt(e) à accompagner mon enfant de manière optimale dans ses apprentissages et je favorise son autonomie.	Je suis prêt(e) à accompagner chaque enfant de manière optimale dans ses apprentissages et je favorise son autonomie.
Je transmets à mon enfant une attitude positive face à la vie et à l'école et je le motive à apprendre.	Je transmets à chaque enfant une attitude positive face à la vie et à l'école et je le motive à apprendre.

Congés et vacances scolaires 2016/2017

L'année scolaire commence le jeudi 15 septembre 2016 et finit le vendredi 14 juillet 2017.

- Le congé de la Toussaint commence le samedi 29 octobre 2016 et finit le dimanche 6 novembre 2016.
- Les vacances de Noël commencent le samedi 24 décembre 2016 et finissent le dimanche 8 janvier 2017.
- Le congé de Carnaval commence le samedi 18 février 2017 et finit le dimanche 26 février 2017.
- Les vacances de Pâques commencent le samedi 8 avril 2017 et finissent le dimanche 23 avril 2017.
- Jour férié légal: le lundi 1^{er} mai 2017.
- Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 25 mai 2017.
- Le congé de la Pentecôte commence le samedi 3 juin 2017 et finit le dimanche 11 juin 2017.
- Jour férié légal pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc: le vendredi 23 juin 2017.
- Les vacances d'été commencent le samedi 15 juillet 2017 et finissent le jeudi 14 septembre 2017.

Remarques:

- Le jeudi, 15 septembre 2016, jour de la reprise des classes, est une demi-journée de classe normale.
- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.
- Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.
- **Suivant circulaire du 19 mai 2015 du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les classes ne chômeront plus le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.**



Photos des classes 2015/2016



Cycle 1, Précoce:
Nadine STRASSER &
Danielle KOEPP-KIEFFER



Cycle 1, Précoce:
Sylvie WAGNER &
Martine WELTER



Cycle 1, Préscolaire:
Béatrice MULLER

Photos des classes 2015/2016

Cycle 1, Préscolaire:
Nathalie THILLMANY



Cycle 1, Préscolaire:
Tania MULLER

Cycle 1, Préscolaire:
Michèle OBERTIN



Photos des classes 2015/2016



Cycle 1, Préscolaire:
Carole FREYMAN



Cycle 2.1:
Steve PETER



Cycle 2.1:
Manon WEIS-MANDERSCHIT

Photos des classes 2015/2016

Cycle 2.1:
Anne IRRTHUM



Cycle 2.2:
Mike STEICHEN

Cycle 2.2:
Christine STEINMETZ



Photos des classes 2015/2016



Cycle 3.1:
Laurent PERRARD



Cycle 3.1:
Cécile REIMINGER



Cycle 3.1:
Alphonse SIMON

Photos des classes 2015/2016

Cycle 3.2:

Henri BERTEMES /
Joelle NENNIG



Cycle 3.2:

Marie-Anne ENSCH



Cycle 4.1:

Lis GODELET



Photos des classes 2015/2016



Cycle 4.1:
Billie SCHARTZ



Cycle 4.2:
André BOSSELER



Cycle 4.2:
Corinne SPODEN

Fête scolaire -



13 juillet 2016



Activités scola



aires 2015/2016



Répartition des classes 2016/2017

Cycle 1: Précoce

Nadine STRASSER / Martine WELTER

1	Almeida Costa	Mariana
2	Belchior Castro	Diana
3	Brickler	Bob
4	Frapart	Léylou
5	Fridrici	Kyra
6	Fridrici	Sarah
7	Fridrici	William
8	Gaudnek	Maya
9	Kintzlé	Célia
10	Neiva Almeida	Estelle
11	Reiser	Julie
12	Santana-Paixão	Éden
13	Steffen	Bob
14	Vanel	Elie
15	Wullus	Louise

Cycle 1: Précoce

Sylvie WAGNER / Danielle KOEPP-KIEFFER

1	Baldelli	Roxy
2	Breyer	Lise
3	Decker	Liz
4	Genonceaux	Mathis
5	Glod	Philip
6	Gonnering	Lily
7	Gonçalves Sousa	Thaís
8	Mehmeti	Ditjon
9	Müller	Lea
10	Oliveira	Nora
11	Oliveira Duarte	Eva
12	Raveane	Mio
13	Sobiecki	Elsa
14	Stevens	Pauline

Cycle 1.1/1.2: Préscolaire

Carole FREYMANN

1	Apenouvor	Akos
2	Bussinger	Manuel
3	Correia Ribeiro	Andrea Sofia
4	Kneip	Noa
5	Meyers	Sara
6	Bjarnason	Lia Lynn
7	Camacho Cárdenas	María-Victoria
8	De Matos Tinoco	Gabriel
9	Dorgan--Lavrador	Owen José
10	Fernandes Da Costa	Nuriyah
11	Godart	Laura
12	Lickes Kolber	Selena
13	Rodrigues Silva	Simão

Cycle 1.1/1.2: Préscolaire

Béatrice MULLER

1	Antunes Da Costa	Laura
2	Chimienti	Sydney
3	Coletta	Simone
4	Loureiro Correia	Emma
5	Zezovski	Jana
6	da Silva Pires	Gaby
7	Houllard	Lenny
8	Januário Martins	Rafaela
9	Kieffer Brandao	Nelly
10	Oliveira Silva	Bruna Filipa
11	Scheiden	Lilly
12	Thistoll	Casper
13	Trausch	Fynn

Répartition des classes 2016/2017

Cycle 1.1/1.2: Préscolaire

Tania MULLER

1	Barnich	Ayleen
2	Ben-Souda	Tidiane
3	Bjarnason	Emma Jolie
4	Dantas Duarte	Matilde
5	Finazzi	Lena
6	Da Costa Nunes	Diana
7	Elsen	Edouard
8	Engel	Colin
9	Goblet	Solomon
10	Kirsch	Florian
11	Mehmeti	Ediart
12	Neu	Vanessa
13	Picard	Elisa

Cycle 1.1/1.2: Préscolaire

Michèle OBERTIN

1	Elcheroth	Anna
2	Fischbach	Liz
3	Gehmacher	Adrian
4	Godart Du Planty	Loïc
5	Schumacher Rosa	Laura
6	Bernard	Lilly
7	Chiotis	Rémy
8	Frenay	Ivy
9	Gonçalves Sousa	Ruben
10	Kolasinac	Ilhan
11	Kolen	Fleur
12	Marques Ferreira	Ariana
13	Perrussel-Morin	Ysé

Cycle 1.1/1.2: Préscolaire

Nathalie THILLMANY

1	Carvalho Loureiro	Yara
2	Karger	Jaiden
3	Sadler	Lara
4	Schreiber	Lenny
5	Thill Lucas	Julia
6	Burdet	Deborah
7	Delvaux	Luca
8	Genicot	Rachel
9	Jacques	Célian
10	Kirsch	Max
11	Meehan	Raphaël
12	Oliveira Santos	Nidia
13	Stolarski	Jean



Répartition des classes 2016/2017

Cycle 2.1: Primaire

Mike STEICHEN

1	Belchior Castro	Lara
2	Bontemps	Lynn Anne
3	Chiotis	Théo Jean-Georges
4	Duchateau	Cloé
5	Elleuch	Hédi
6	Faber	Dana
7	Halter	Alice
8	Lux Lopes	Jamy
9	Magnani	Lilly
10	Michaely	Elias
11	Morgado Lima	Diogo
12	Nascimento Matos	Victoria
13	Palfalvi	Akos
14	Palumbo	Davide
15	Paquay	Charlotte
16	Thill Lucas	Céline
17	Zezovski	Grégory

Cycle 2.1: Primaire

Christine STEINMETZ

1	Chaudier	Mathias
2	Coelho-Renard	Charlize
3	Elcheroth	Lena
4	Eller	Akime
5	Fernandes Da Costa	Yara
6	Finzi	Eros
7	Gillet	Léa
8	Hodzic	Samin
9	Kintzlé	Leo
10	Moura Baessa	Eva
11	Nora	Kiara
12	Rübel	Sarah
13	Walch	Alex
14	Wullus	Antoine
15	Özkan	Noa

Cycle 2.2: Primaire

Manon WEIS-MANDERSCHAIT

1	Barbosa Oliveira	Isabela
2	Bouille Oliveira	Lyvia
3	Coelho--Renard	Alexandre
4	Cordero Hernandez	Manuel
5	Delage	Len
6	Gomes Aguiar	David
7	Jacques	Elodie
8	Kolasinac	Benjamin
9	Marques Dos Santos	Joel
10	Meehan	Joshua
11	Meyers	Emma
12	Prazeres Lima	Bruna
13	Rodrigues Silva	Lara
14	Silva Gomes	Yara
15	Weibel	Shana

Cycle 2.2: Primaire

Anne IRRTHUM

1	Da Costa Nunes	Raphael
2	De Cia	Eléa
3	Ferreira Figueiredo	Tiago
4	Genicot	Victoria
5	Glod	Emma
6	Gotthard	Ayleen
7	Kieckens	Arno
8	Njoya	Maura
9	Perrussel-Morin	Thäis
10	Prinz	Victoria
11	Schmit	Maxim
12	Van Der Vlugt	Marie Charlotte
13	Voss	Kim
14	Ziger	Nick

Répartition des classes 2016/2017

Cycle 2.2: Primaire

Steve PETER

1	Antunes Da Costa	Adriana
2	Chimienti	Cameron
3	Da Silva Goncalves	Laura
4	Eller	Mimi N'Dèye Fatou
5	Ewen	Samira
6	Frapart	Tyléo
7	Goetzinger	Lena
8	Morsch	Alex
9	Reuter	Tamara
10	Santos Rodrigues	Francisco
11	Sargsyan	Hovannes
12	Trausch	Glenn
13	Vanderveken	Eric
14	Weidert	Sarah
15	Wullus	Marie

Cycle 3.1: Primaire

Marie-Anne ENSCH

1	Correia Ribeiro	Tiago
2	Da Silva Vieira	Ilana
3	Don Grisius	Steven
4	Elcheroth	Fynn
5	Eleuch	Zayneb
6	Ersfeld	Aidan Sean
7	Francisco Gaspar	Mathias
8	Gonnering	Mia
9	Hoffmann	Ben
10	Kneip	Léa
11	Libânio Silva	Alexandre
12	Maack	Caroline
13	Sargsyan	Ani
14	Thill	Mandy

Cycle 3.1: Primaire

Henri BERTEMES

1	Araneta Esteva	Lucileen
2	Bruck	Julie
3	Clarival	Victoria
4	Da Silva Melo	Rafael
5	Davreux	Diego
6	Ewen	Sally
7	Heinisch	Chiara
8	Joblin	Elias
9	Kirsch	Mick
10	Le Clerc	Lara Margot Marie
11	Muser	Joël
12	Paquay	Gauthier
13	Pires	Thoma

Cycle 3.2: Primaire

Alphonse SIMON

1	Batista Araujo	Tiago
2	Ben-Souda	Alya Kahaba Martine
3	Bouille Oliveira	Clélia
4	Cacchione	Andréa Alberto
5	Cordero Hernandez	Darlin Manuel
6	Cuelenaere	Joséphine Marie
7	Elcheroth	Mia
8	Ferreira Malheiro	Thomas
9	Gomes Aguiar	Gabriel
10	Hahn	Jil
11	Halter	Basile
12	Joblin	Anaïs
13	Kirsch	Lola
14	Palfalvi	Zsombor
15	Sargsyan	Mariam
16	Schmitz	Nadia
17	Thill	Noah
18	Van Rossem	Antoine

Répartition des classes 2016/2017

Cycle 3.2: Primaire

Cécile REIMINGER

1	Antoine--Thanner	Zoé
2	Bors	Maïa Alyssa
3	Duchateau	Louis
4	Ewen	Samantha
5	Frenay	Kiku
6	Godinho	Amandine
7	Hetting	Sam
8	Jager	Noah
9	Kieckens	Jules
10	Klein	Amie
11	Lassine	Glenn
12	Lickes Kolber	Cyril
13	Matias	Hugo
14	Moura Gomes	Soraya
15	Paquay	Jules
16	Rodrigues Morais	Océane

Cycle 3.2: Primaire

Laurent PERRARD

1	Ambrosius	Jamie Carlo
2	Arendt	Jamie-Lee
3	Da Silva Goncalves	Jordan
4	Di Febbo	Tiziano
5	Dris	Anya
6	Glodt	Pit
7	Henrot	Pierre
8	Januário Martins	Isabela
9	Masciulli	Davide
10	Moura Baessa	Cristiano
11	Oliveira Henriques	Rafaela
12	Prinz	Tybalt
13	Robert	Louis
14	Schneider	Mathéo
15	Stolarski	Franciszek
16	Thill	Yannick
17	Vasselin	Pauline

Cycle 4.1: Primaire

Corinne SPODEN

1	Antuszewicz	Nina
2	Bauschleid	Laura
3	Blay	Nicola
4	Ersfeld	Linda Marie
5	Finzi	Giusi
6	Klein	Bo
7	Machado Dos Santos	Lara
8	Matias	Fabio
9	Nascimento Matos	Thomas
10	Steffen	Jennifer
11	Vanderveken	Célia
12	Welter	Sven

Cycle 4.1: Primaire

Annette THEIS-WAGNER

1	Arendt	Jo
2	Blay	Fiona
3	Chaudier	Luca
4	Clarival	Maximilien
5	Cuelenaere	Clotilde
6	De Oliveira Patricio	João
7	Mander	Tom
8	Masse	Diego
9	Michaely	Sami
10	Mousel	Colin
11	Perrussel-Morin	Alban
12	Schneider	Louis
13	Voss	Marlice

Répartition des classes 2016/2017

Cycle 4.2: Primaire

André BOSSELER

1	Bürger	Mara
2	Cordero Hernandez	Jason
3	Crisostomo	Lilo
4	Cuelenaere	Eléonore Marie
5	Dos Reis Cabral	Valentina
6	Dupont	Jeff
7	Gomes Aguiar	Júlia
8	Hild	Leo
9	Hoffmann	Noémie
10	Huberty	Dana
11	Kirsch	Ben
12	Kirsch	Sam
13	Le Clerc	Luca Georges Hervé
14	Nilles	Maxime
15	Pesché	Zoé
16	Sadler	Nick
17	Sieradzki	David

Cycle 4.2: Primaire

Billie SCHATZ

1	Antoine--Thanner	Paul
2	Bors	Elodie
3	Claude	Jérôme
4	Coelho--Renard	Emma
5	Corsi	Kim
6	Ferreira Malheiro	Ricardo Filipe
7	Gasché	Philippe
8	Glodt	Jenny
9	Heinisch	Cyril
10	Heirens	Thierry
11	Hild	Pol
12	Jacques	Damien
13	Lentz	Sam
14	Noben	Vicky
15	Prinz	Léopold
16	Tavares Lopes	Youri
17	Van Veen	Nicolas

L'organisation de l'école

LE RÔLE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de l'enseignement fondamental, la commune, par le conseil communal et le collège échevinal, chacun selon ses compétences, exerce notamment les attributions suivantes:

- établir et adopter l'organisation scolaire;
- approuver le plan de réussite scolaire;
- veiller au respect de l'obligation scolaire;
- veiller à la réalisation et à l'entretien des bâtiments et équipements scolaires;
- procéder à la répartition des différents membres du personnel affecté à la commune;
- organiser l'encadrement périscolaire des élèves;
- veiller à l'exécution des dispositions légales en rapport avec la sécurité dans les écoles.

L'organisation scolaire est arrêtée annuellement par le conseil communal. L'organisation scolaire renseigne sur les points suivants:

- les écoles établies sur le territoire de la commune;
- les horaires des classes;
- la répartition des classes et le relevé des élèves;
- l'organisation des cours d'éducation morale et sociale et des cours d'instruction religieuse et morale;
- l'organisation des activités scolaires en dehors de l'horaire normal;
- l'occupation des postes d'instituteurs et les autres membres du personnel des écoles, avec indication de leurs prestations.

L'organisation de l'école

De même, le conseil communal arrête le budget de l'école ainsi que les postes vacants pour lesquels une affectation de personnel est demandée au Ministère de l'Éducation nationale.

L'organisation scolaire définitive, comprenant toutes les données nominatives et chiffrées, est arrêtée pour le 1^{er} octobre de chaque année par le collège échevinal.



Le Conseil communal (de gauche à droite): Robert Steffen, Albert Metzger, Norbert Schortgen, Johnny Reinart, Fernand Bohler (échevin, membre de la commission scolaire), Serge Hoffmann (bourgmestre, président de la commission scolaire), Daniel Freymann (échevin, membre de la commission scolaire), Guy Robert, Nelly Baillet-Weiler (membre de la commission scolaire), Chantal Boulanger-Hoffmann, Camille Wagner.

Pour toute question/remarque concernant le fonctionnement de l'école, prière de vous adresser au responsable du service scolaire de l'administration communale, au numéro de téléphone **39 01 33 221** ou par courriel à l'adresse **secretariat@hobscheid.lu** qui en saisira le cas échéant le collège échevinal.



Michel Hengesch
Service scolaire

LA COMMISSION SCOLAIRE

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel enseignant et les parents d'élèves s'exerce à travers de la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal.

La commission scolaire comprend comme président le bourgmestre ou un délégué désigné par lui parmi les membres du conseil communal. De plus, elle se compose d'autres membres dont des représentants du personnel enseignant et des représentants des parents d'élèves. La constitution de la commission scolaire est obligatoire.

La commission scolaire a pour mission d'aviser annuellement l'organisation scolaire. Elle émet son avis sur les propositions concernant le budget d'école et a pour mission e.a. de promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertations entre les parents, le personnel des écoles et d'autres services et organismes ayant trait au fonctionnement de l'enseignement.

LE COMITÉ D'ÉCOLE

Dans la commune de Hobscheid, le comité d'école se compose de 3 enseignants. Les élections afférentes ont lieu tous les cinq ans. Électeurs sont tous les membres du corps enseignant à l'école et qui peuvent également se porter candidat. Le comité choisit en son sein son président.

Suivant la législation scolaire, le comité d'école a les missions suivantes:

- élaborer une proposition d'organisation de l'école;

L'organisation de l'école

- proposer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation;
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur laquelle la commission scolaire le consulte;
- déterminer les besoins en formation continue du personnel;
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
- approuver l'utilisation du matériel didactique.



Nadine Guirsch-Roeder, Laurent Theis (président) et Nadine Strasser

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉCOLE

Le président du comité d'école est nommé par le Ministre de l'Éducation nationale et ce sur proposition des membres du comité d'école. La durée de son mandat est de 5 ans et est renouvelable.

Le président du comité d'école a pour attributions:

- de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école;
- de veiller, ensemble avec l'inspecteur d'arrondissement, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques;
- d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales;
- d'assurer les relations avec les parents d'élèves;
- d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire;
- d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves;
- de coordonner les plans horaires des différents enseignants;
- de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe;
- d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence dont le motif n'est pas reconnu valable;
- d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée, sans que l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours, dont cinq jours consécutifs, par année scolaire (sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale).
- de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'élection des représentants des parents d'élèves a lieu tous les deux ans au mois d'octobre. Ne peuvent poser leur candidature que les parents d'élèves qui ne sont pas membre du personnel intervenant dans l'école.

Les représentants des parents d'élèves élisent parmi eux les représentants de parents dans la commission scolaire.

A côté de leur participation aux missions définies pour la commission scolaire, les représentants des parents d'élèves, sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, se réunissent avec le comité d'école pour:

- discuter et, le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
- formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.



De gauche à droite: Patrick Michaely (Tél.: 621 265 849), Pascale Duriez (621 277 218), Lidia Correia (621 197 459), Roxane Juramie (691 735 883)

La Maison Relais

La Maison Relais de la commune de Hobscheid gérée par l'association ARCUS fonctionne dans chacun des deux bâtiments scolaires de la commune. Ainsi, un accueil périscolaire pour tous les enfants scolarisés dans la commune est garanti pendant tous les jours ouvrables (page 34: fermetures spéciales):



- **Maison Relais à HOBSCHEID: enfants du précoce et préscolaire (cycle 1, bâtiment école précoce et préscolaire)**
- **Maison Relais à EISCHEN: enfants du primaire (cycles 2-4, école centrale)**

La personne de contact:

Tanja NOURISSIER

Responsable de la Maison Relais
de la commune de Hobscheid

Tél.: 39 01 33 301

Fax: 39 01 33 309



SERVICES OFFERTS DANS LA MAISON RELAIS

A. Le service d'accueil pendant les périodes scolaires

Afin notamment d'arranger les parents devant quitter leur domicile tôt le matin pour se rendre sur leur lieu de travail, l'accueil dans la Maison Relais fonctionne le matin à partir de 7.00 heures. Le personnel encadrant prendra en charge les enfants dans les locaux de la Maison Relais à Hobscheid et à Eischen. Les après-midis, la Maison Relais fonctionne tous les jours jusqu'à 19.00 heures. Les enfants sont à reprendre au plus tard à 19.00 heures.

Dans le cadre du service accueil, les enfants sont encadrés et accompagnés le cas échéant dans leurs travaux à domicile. Des activités d'animation ou de loisir sont proposées.

Ouverture de la Maison Relais (périodes scolaires)

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07.00 - 08.00					
	08.00 - 12.00	/	/	/	/	/
Midi	12.00 - 14.00					
Après-midi	14.00 - 16.00	/	/	/	/	/
	16.00 - 19.00					

B. Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe, soit du lundi au vendredi, dans l'enceinte du bâtiment scolaire à Hobscheid, rue Hënneschtgaass, pour les enfants du précoce et préscolaire, ainsi que dans l'école centrale à Eischen pour les enfants du primaire.

Des repas de qualité sont fournis grâce à une cuisine de production sur place à Hobscheid. Les menus détaillés, avec indication des allergènes, sont affichés dans chaque bâtiment scolaire et peuvent être consultés sur le site web de la commune (rubrique «ENSEIGNEMENT & MAISON RELAIS» -> «Restaurant scolaire»).

La Maison Relais

Après le déjeuner, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de nature sportive ou récréative (p.ex. dessins, bricolage, jeux de société, etc) ou bien se retirer pour lire ou se détendre. L'encadrement, respectivement la supervision, des enfants sont assurés par le personnel de la Maison Relais. Les enfants sont encadrés et pris en charge jusqu'au commencement des cours.



C. L'accueil pendant les périodes de vacances scolaires

L'accueil fonctionne pendant les vacances (sauf pendant les vacances de Noël).

Durant les vacances d'été, la Maison Relais reste fermée à partir du 14 août 2017 jusqu'au 27 août 2017 inclus.

Pendant les périodes d'ouverture, l'accueil est assuré à partir de 7.00 heures jusqu'à 19.00 heures.

D. Les activités de vacances

Durant les vacances scolaires, des activités de vacances sont organisées dans le cadre de la Maison Relais. Le programme détaillé de ces activités sera publié en temps utile notamment sur le site internet de la commune.

L'INSCRIPTION DANS LA MAISON RELAIS

Les **inscriptions pour le service d'accueil** se font par trimestre entier (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre) moyennant un formulaire disponible au guichet communal ou téléchargeable du site web de la commune (www.hobscheid.lu).

Le principe d'une inscription préalable permettra de mieux organiser le service et notamment de planifier plus efficacement les besoins en personnel d'encadrement.

Toutefois, à titre d'exception, et en cas de besoin ponctuel, une inscription sporadique restera possible moyennant le formulaire afférent disponible à la Maison Relais et sur le site web de la commune.

Important: L'inscription dans la Maison Relais étant valable pour une année scolaire, vous devez réinscrire votre enfant pour l'année 2016/2017, et ceci pour des raisons d'organisation pour le 12 septembre 2016 au plus tard.

Tous les formulaires, respectivement tickets nécessaires aux inscriptions dans la Maison Relais, sont disponibles au guichet communal et téléchargeables sur le site Internet de la commune www.hobscheid.lu.

L'**inscription au restaurant scolaire** se fait moyennant un formulaire par trimestre (en indiquant les jours de semaine pour tout un trimestre), ou bien moyennant des tickets (sans valeur!) qui sont à déposer dans une boîte à lettres installée à cet effet dans les différents bâtiments scolaires (avant 9.00 heures de chaque jour). Pour des raisons d'organisation, un repas complet, ainsi que deux heures d'accueil, doivent être facturés pour toute absence non notifiée avant 9.00 heures à la Maison Relais ou à la commune.

FACTURATION - LE SYSTÈME DU «CHÈQUE SERVICE ACCUEIL»

Depuis l'entrée en vigueur du système de facturation «Chèque Service Accueil» en mars 2009, la facturation est opérée de façon centralisée par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance (MENJE) avec une tarification barémique uniforme pour toutes les Maisons Relais du pays (barème consultable sur www.chequeservice.lu).

A noter que les cartes «Chèque Service», disponibles auprès du guichet communal, sont valables pour une année. Pensez d'ores et déjà à passer auprès de l'administration communale pour le renouvellement éventuel.

Ne seront pas facturées les absences dues à une maladie et ce sur présentation d'un certificat médical ainsi que les absences dûment notifiées en temps utile au responsable de la maison d'accueil.

Les absences non notifiées devront par contre être facturées.

La Maison Relais

Journées d'ouverture, respectivement de fermeture spéciales:

La Maison Relais sera **fermée** :

- mardi, le 1^{er} novembre 2016 (Toussaint), les vacances de Noël (24 décembre 2016 - 8 janvier 2017), lundi, le 17 avril 2017 (lundi de Pâques), lundi, le 1^{er} mai 2017 (Fête du travail), jeudi, le 25 mai 2017 (Ascension), lundi, le 4 juin 2017 (lundi Pentecôte), vendredi, le 23 juin 2017 (Fête nationale) et du 14 août 2017 jusqu'au 27 août 2017 inclus.

La Maison Relais sera **ouverte** :

- le mardi, 6 juin 2017 (mardi Pentecôte).

Activités Maison Relais 2015/2016



La Maison Relais



Consignes de la Police pour la rentrée



RENTREE DES CLASSES «Attention, enfants sur la voie publique»



Comme tous les ans à la mi septembre, des milliers d'élèves reprennent le chemin de l'école. Surtout les petits «nouveaux» méritent une attention toute particulière. Ils ont tout juste atteint l'âge de six ans et ne connaissent pas encore les dangers de la circulation. Pour eux tout est nouveau et fascinant, leur manque d'attention aux dangers de la rue est flagrant.

Une prudence particulière est conseillée aux automobilistes à partir du 15 septembre, grande journée de la rentrée.

Consignes de la Police pour la rentrée

Le rôle des parents

Les parents jouent un rôle primordial. Ils sont considérés comme un modèle à suivre. Il est de leur devoir de sensibiliser les enfants aux dangers de la rue.

Voici quelques tuyaux:

- Commencez le plus tôt possible à habituer votre enfant à la circulation.
- Faites plusieurs fois le chemin de l'école ensemble et expliquez à votre enfant les dangers éventuels.
- Expliquez lui de toujours marcher sur le trottoir (c'est le seul endroit où il se trouve en sécurité).
- Le chemin le plus court n'est pas forcément le chemin le plus sûr: s'il n'y a pas de passage pour piétons, rappelez la règle d'or: s'arrêter au bord de la rue, regarder vers la gauche, vers la droite, jusqu'il n'y ait plus de voitures en vue, puis traverser.
- Rendez votre enfant bien visible! Posez des bandes réfléchissantes sur ses vêtements et sur son cartable afin qu'il soit mieux perçu dans le noir et dans la pénombre.
- Si vous amenez vos enfants à l'école en voiture, respectez les règles du code de la route (ne pas stationner sur les passages pour piétons, sur les trottoirs, etc.). Faites en sorte que votre enfant descende toujours de la voiture du côté du trottoir.
- N'attendez pas du côté opposé de la rue: dans l'euphorie de vous revoir l'enfant risque de traverser, sans prendre les précautions nécessaires.



Voici les principales règles pour le transport d'enfants en voiture:

- Un enfant de moins de 3 ans doit toujours prendre place dans un siège spécial pour enfant (Attention: un siège où l'enfant est assis dos à la route est interdit si le siège passager avant est équipé d'un airbag et que celui-ci est activé).
- Un enfant âgé entre 3 et 11 ans ne peut prendre place sur le siège passager que s'il utilise un siège qui correspond à sa taille et son poids.
- Les enfants qui mesurent plus de 150 cm n'ont plus besoin de siège spécial mais doivent porter la ceinture de sécurité standard.
- Sur les sièges à l'arrière d'une voiture les enfants doivent également prendre place dans un siège pour enfants. La Sécurité Routière recommande d'utiliser pour chaque trajet le siège pour enfants sur le siège arrière, les ceintures de série sont conçues pour la taille d'un adulte et peuvent - en cas d'accident - causer de graves blessures chez l'enfant.



A l'achat d'un siège pour enfant il faut vérifier:

- Si le siège correspond à l'âge, respectivement au poids de l'enfant.
- Si le siège est homologué et répond à la norme européenne de sécurité ECE R44.
- Si le siège se prête à l'installation dans votre voiture.
- Si le siège peut se fixer à l'aide des ceintures de série.

Mais seul l'achat d'un siège ne contribue pas à la sécurité de votre enfant. Encore faut-il veiller à l'utiliser de façon conséquente - même sur les trajets les plus courts.

Consignes de la Police pour la rentrée

Les enfants, nouveaux piétons sans expérience

Une fois dans la rue, il existe des règles à suivre:

- Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- Toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est-à-dire vers les maisons et les jardins.
- S'il n'y a pas de trottoir ni sur le côté gauche ni sur le côté droit, prendre le côté gauche.
- Le plus sûr est de traverser la rue où il y a des feux de signalisation (vert signifie traverser, rouge signifie s'arrêter) et un passage pour piétons protégé.
- Si l'enfant doit traverser dans une zone non protégée il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat: regarder attentivement à gauche ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a plus de voitures en vue.



La Police est présente

La Police assure la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Ainsi en vue de la rentrée, certains véhicules de patrouille arborent le graphisme «ATTENTION – RENTREE – SCOLAIRE».

Pour la rentrée, la Police assure la sécurité de vos enfants!

Elle est présente à la fois:

- pour protéger les jeunes sur le chemin de l'école.
- pour prendre contact avec les enseignants et les parents.

La Police assurera une présence quotidienne auprès des différents établissements scolaires lors des premières semaines de cours. Ces actions seront répétées régulièrement tout au long de l'année scolaire dans le cadre des activités préventives de la police de proximité.

Une attention particulière sera axée sur le stationnement mettant en péril les écoliers et au non respect du port de la ceinture de sécurité.

Des contrôles répressifs fixés pour les premières semaines de la rentrée aux abords des établissements scolaires viseront à priori:

- l'excès de vitesse.
- le non port de la ceinture de sécurité.
- et l'usage illégal du téléphone portable.

Au-delà de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, la Police contrôle subsidiairement le permis de conduire des automobilistes.



... pour que la rentrée scolaire se passe en toute sécurité!

Annuaire scolaire

Les bâtiments scolaires

Complexe Préscolaire et Précoce à Hobscheid

2B, rue Hënneschtaass, L-8373 Hobscheid

Tél.: 39 01 33-451 (Précoce)
Tél.: 39 01 33-450 (Préscolaire)

École Primaire «Vir Wëller» à Eischen

19, rue de Hobscheid, L-8473 Eischen

Tél.: 39 01 33-400 Fax: -309

Maison Relais:

Mme Tanja NOURISSIER, chargée de direction

Tél.: 39 01 33-301 Fax: -309

Administration communale

Personnes de contact :

M. Paul REISER, secrétaire communal

M. Michel HENGESCH, rédacteur communal

Tél.: 39 01 33-220 Fax: -229

Tél.: 39 01 33-221

E-mail: secretariat@hobscheid.lu

La commission scolaire

Tél.: 39 01 33-1

M. Serge HOFFMANN (Bourgmestre, Président), M. Paul REISER (Secrétaire)

Mme Nelly BAILLET-WEILER, M. Fernand BOHLER, M. Daniel FREYMANN, M. Michel HENGESCH (Membres)

Membres représentants des parents: Mme Lidia CORREIA, M. Patrick MICHAELY

Membres représentants des enseignants: Mme Nadine GUIRSCH-ROEDER, M. Laurent THEIS

Le comité d'école (organisation de l'école fondamentale)

M. Laurent THEIS (Président)

Tél.: 39 01 33-422
(entre 8.00 et 9.00 heures)

E-mail: theis.laurent@education.lu

Mme Nadine GUIRSCH-ROEDER

Mme Nadine STRASSER

Coordinateurs de cycles

Mme Béatrice MULLER (cycle 1)

Tél.: 39 01 33-450

Mme Manon WEIS-MANDERSCHEIT (cycle 2)

Tél.: 39 01 33-400

Mme Marie-Anne ENSCH (cycle 3)

Tél.: 39 01 33-400

Mme Annette THEIS-WAGNER (cycle 4)

Tél.: 39 01 33-400

Bus Scolaire (Accompagnateurs)

Mme Jacqueline MERTENS-REIMEN, Bus Micky Maus

Tél.: 39 01 33-481

Mme Denise DUPONT-GENGLER, Bus Donald

Tél.: 39 01 33-482

Mme Cynthia SCHMITZ-KRUMMES, Bus Goofy

Tél.: 39 01 33-483

Bureau régional de l'inspection scolaire

Secrétariat de l'inspection scolaire à Mersch

Tél.: 26 32 47-1

Inspecteur: Mme Joëlle SEYLER

Fax: 26 32 47-66

Piscine de Steinfort

Tél.: 39 93 13-400

Ligne "Micky Maus"		
	Horaire	Enfants
		
08:00		
Hobscheid, Virstaad	07:35	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	07:36	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:39	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:44	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	07:49	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)	07:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:57	(Préscolaire)
12:00		
Hobscheid, Préscolaire	11:49	(Préscolaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	11:56	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)	12:00	(Préscolaire)
Eischen, Ecole	12:03	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	12:07	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	12:10	(Primaire)
<i>que lundis, mercredis et vendredis:</i>		
<i>Hobscheid, Steekaul</i>	<i>12:13</i>	<i>(Primaire)</i>
<i>Hobscheid, Ehnerpad</i>	<i>12:14</i>	<i>(Primaire)</i>
<i>Hobscheid, Kreuzerbuch</i>	<i>12:15</i>	<i>(Primaire)</i>
Hobscheid, Hiehl	12:21	(Primaire)
Hobscheid, Virstaad	12:23	(Primaire)
14:00		
Hobscheid, Virstaad	13:28	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	13:29	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	13:35	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad	13:36	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	13:37	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:40	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	13:43	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:46	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	13:49	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)	13:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:57	(Préscolaire)
16:00		
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	15:53	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	15:56	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	16:00	(Prim + Préscol)
Hobscheid, Virstaad	16:02	(Prim + Préscol)
Eischen, Cité Aischdall	16:07	(Préscolaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	16:10	(Préscolaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)	16:13	(Préscolaire)

Ligne "Goofy"			
	Horaire	Enfants	
			
08:00			
Hobscheid, Kreuzerbuch	07:40	(Primaire)	
Hobscheid, Ehnerpad	07:41	(Primaire)	
Hobscheid, Steekaul	07:43	(Primaire)	
Hobscheid, Laiterie	07:46	(Primaire)	
Eischen, Ecole	07:49	(Primaire)	
12:00			
<i>que mardi et jeudi:</i>			
<i>Eischen, Ecole</i>	<i>12:05</i>	<i>(Primaire)</i>	
<i>Hobscheid, Steekaul</i>	<i>12:09</i>	<i>(Primaire)</i>	
<i>Hobscheid, Ehnerpad</i>	<i>12:10</i>	<i>(Primaire)</i>	
<i>Hobscheid, Kreuzerbuch</i>	<i>12:13</i>	<i>(Primaire)</i>	
16:00			
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)	
Hobscheid, Préscolaire	15:54	(Primaire)	
Hobscheid, Steekaul	15:58	(Prim + Préscol)	
Hobscheid, Ehnerpad	16:00	(Prim + Préscol)	
Hobscheid, Kreuzerbuch	16:02	(Prim + Préscol)	

Attention!
 Suite à l'obligation du début de classe à 8:00h pour l'éducation précoce et préscolaire (cf. circulaire de printemps du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse), l'horaire de la ligne "Micky Maus" a été très légèrement adapté.

Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire de classe vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied ?).
 Chaque changement est à communiquer à l'enseignant au préalable.

Heures de classe:

Hobscheid, Cycle 1: 08.00-11.45 et 14.00-15.55

Eischen, Cycles 2-4: 07.55-12.00 et 13.55-15.45

Ligne "Donald"		
	Horaire	Enfants
		
08:00		
Eischen, Cité Bettenwiss	07:40	(Primaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)	07:42	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall	07:46	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:50	(Primaire)
12:00		
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	12:09	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall	12:12	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	12:17	(Primaire)
14:00		
Eischen, Cité Bettenwiss	13:40	(Primaire)
Eischen, Place Denn (C. Cult.)	13:42	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall	13:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:48	(Primaire)
16:00		
Eischen, Ecole	15:52	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	15:55	(Primaire)
Eischen, Cité Aischdall	15:58	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	16:03	(Primaire)

